

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 28/2019/80861/01:2

RÉF. 28/2019/80861/01:3

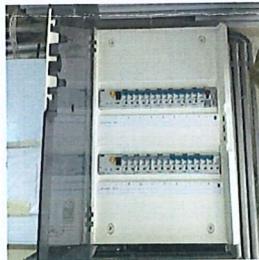
DATE DU CONTRÔLE 26/11/2019

AGENT VISITEUR Loïc Giltay

ADRESSE DU CONTRÔLE Naninne

5100

TYPE DE CONTRÔLE Examen de conformité (Art. 270) - mise en service



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	- 5100 Naninne
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	
Responsable des travaux	Roegiers Jeremy
#TVA	Non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Art. 271bis
Recontrôle après 276 bis	Recontrôle après 276bis
Revisite Certinergie	Revisite Certinergie
Références du PV précédent	28/2019/63122/01

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	Non communiqué
Numéro du compteur	16096914
Index jour/nuit	002534,1/002439,3
Demande de renforcement : le calibre maximum autorisé de la protection de branchement pour l'installation contrôlée est de	40A
Type de raccordement	aéro-souterrain
Câble compteur - tableau	VOB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 15

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	20,1	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	3,13

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 26/11/2019, l'installation électrique de 5100 Naninne est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.
Les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 26/11/2024.

Signature de l'agent

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 28/2019/80861/01:2

RÉF. 28/2019/80861/01:3

REMARQUES

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - machine à laver/sèche-linge

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1	2	3	4
Lisez attentivement ce procès-verbal	Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire	Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation	Certinergie est à votre service 0800 82 171

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

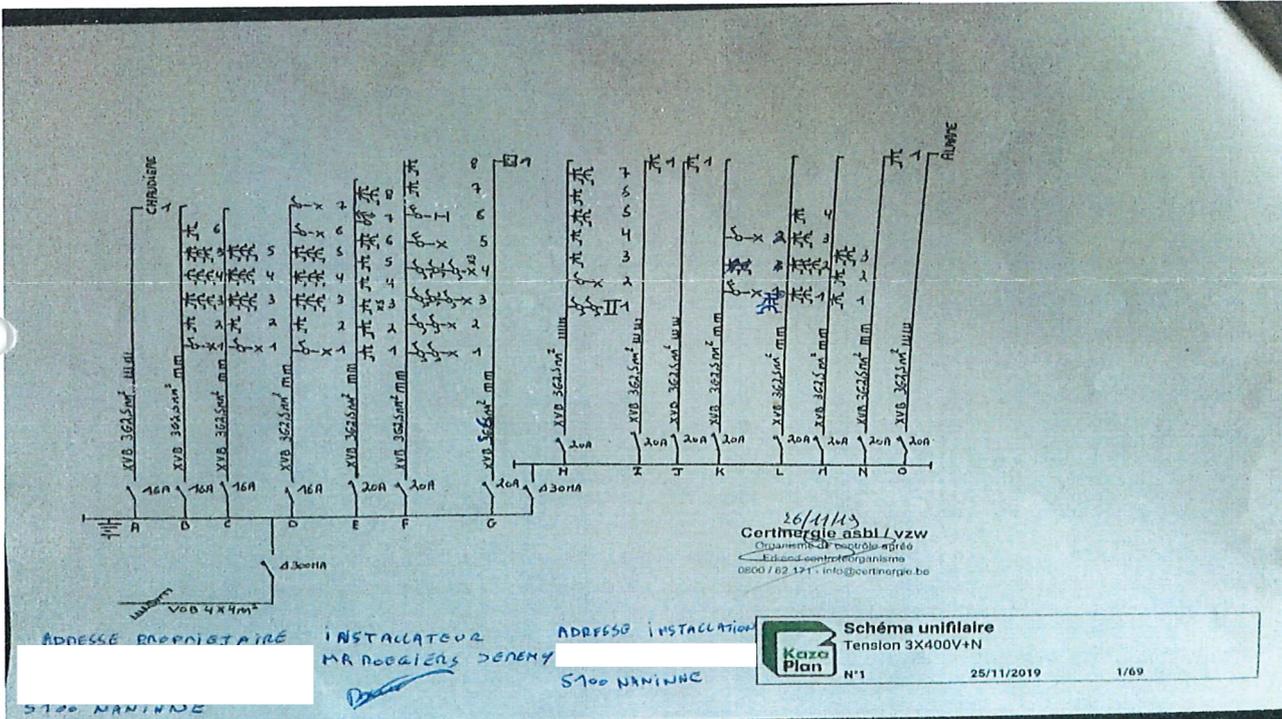
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 28/2019/80861/01:2

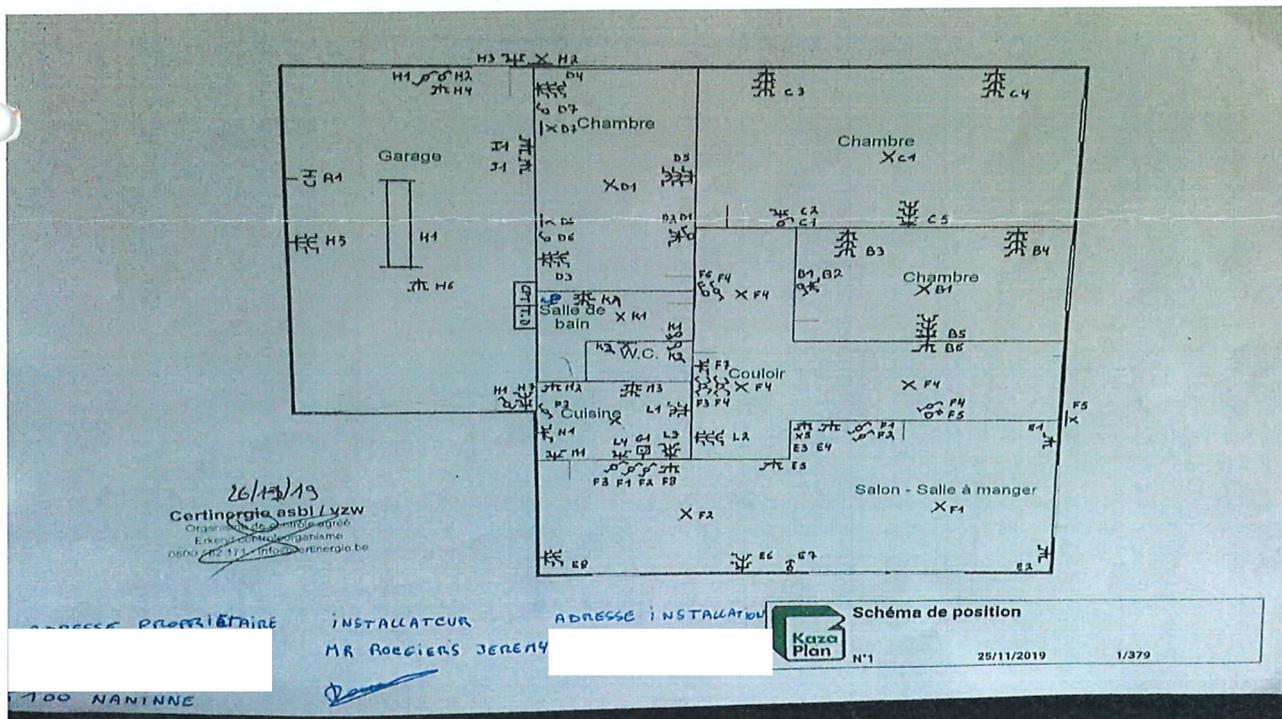
RÉF. 28/2019/80861/01:3

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

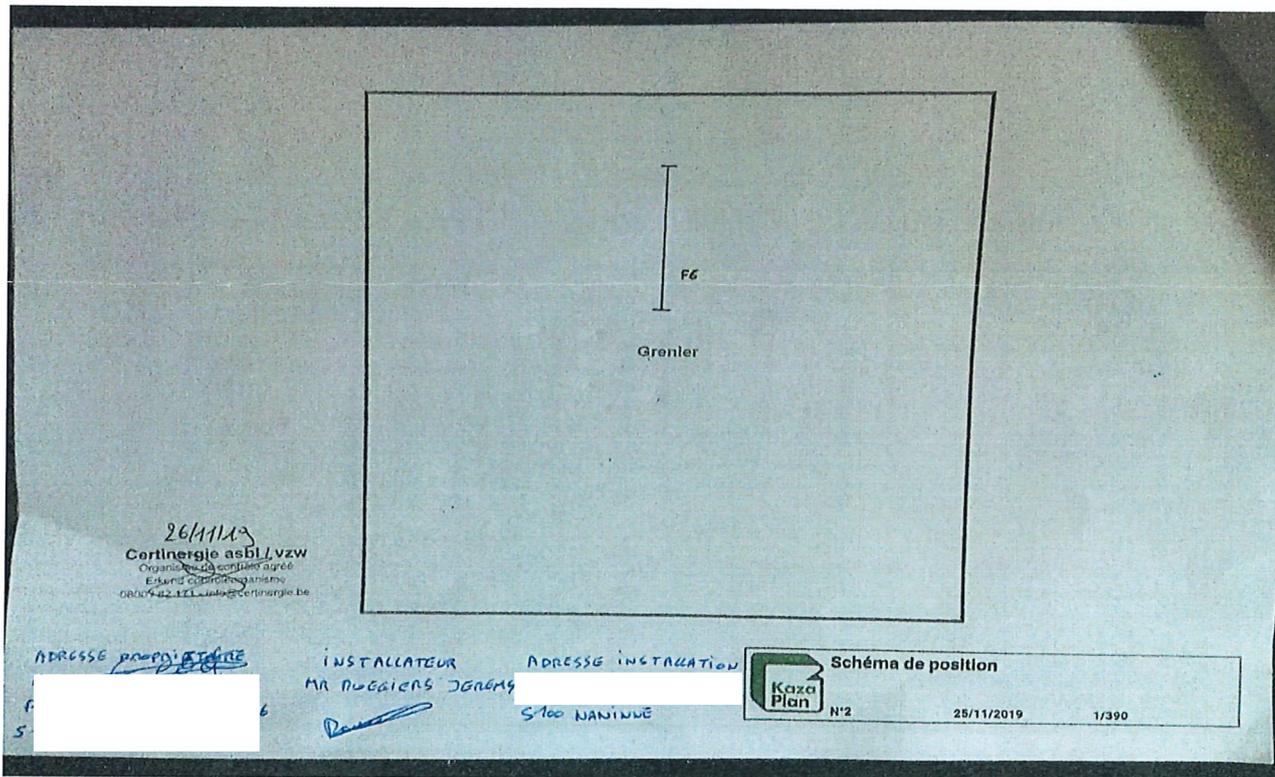
EXEMPLAIRE ORIGINAL

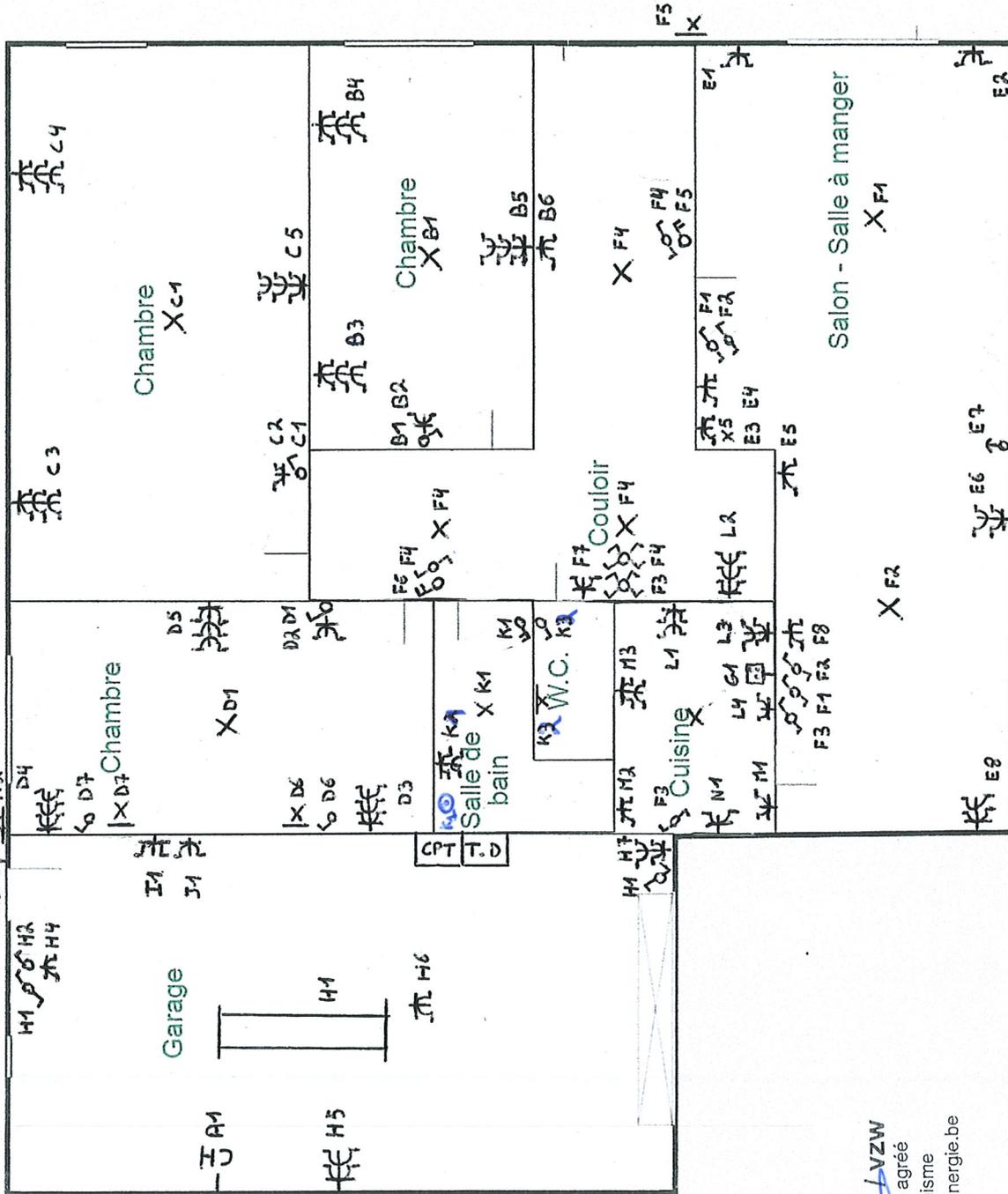
CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 28/2019/80861/01:2

RÉF. 28/2019/80861/01:3

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation





26/11/19
Certinergie asbl vzw
 Organisme de contrôle agréé
 Erkend controleorganisme
 0800 7 82 471 - info@certinergie.be

INSTALLATEUR
 MR ROEGIER'S JENEM4
 ADRESSE INSTALLATION
 S100 NANINNE

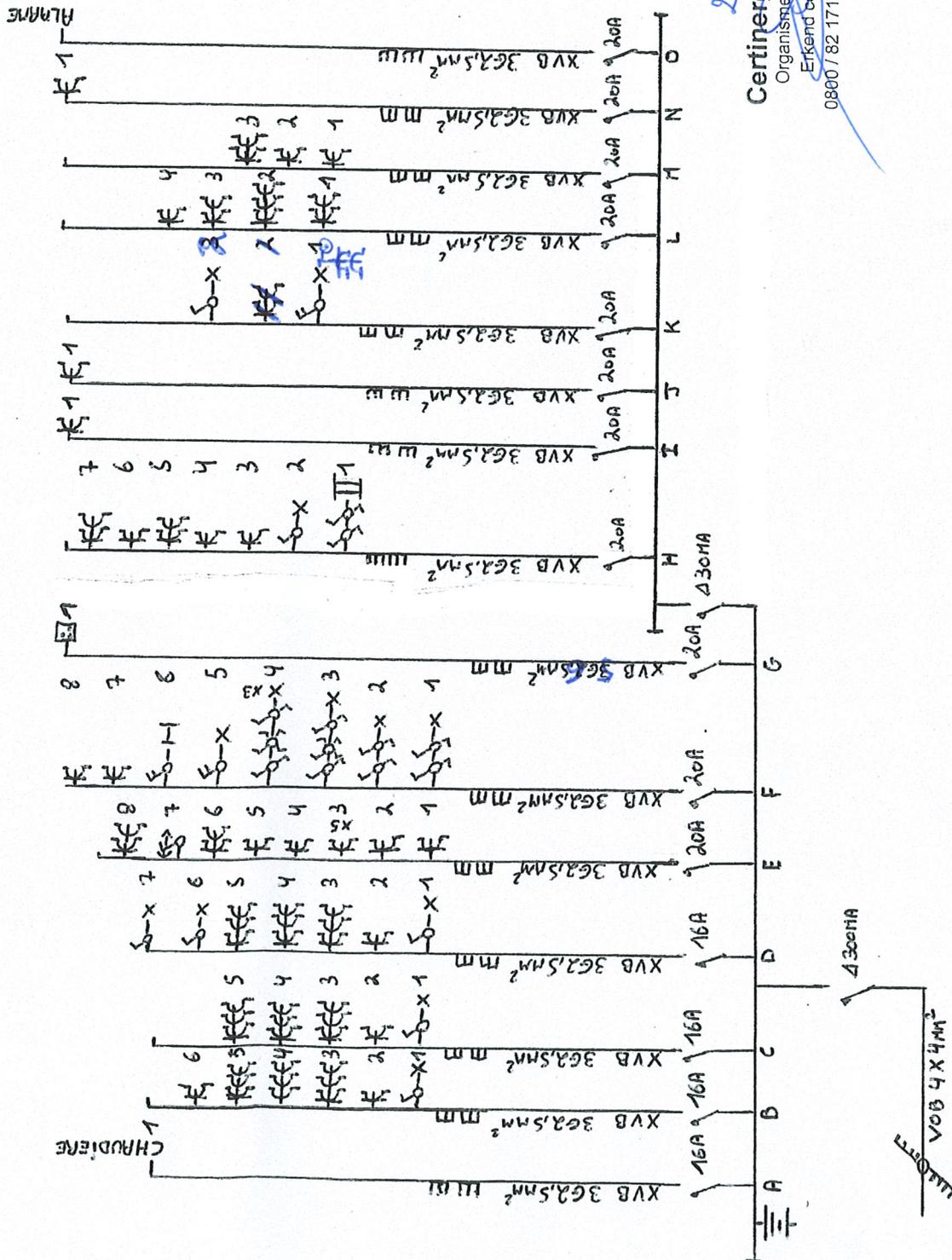


Schéma de position

N°1

25/11/2019

1/379



26/11/19
Certinergie asbl / vzw
 Organisme de contrôle agréé
 Erkend controleorganisme
 0800 / 82 171 - info@certinergie.be



Schema unifilaire
 Tension 3X400V+N
 N°1
 25/11/2019
 1/69

INSTALLATEUR
 MR ROEGIERSEN JENEMY
 5100 NANINNE